

Comité de liaison

Hydro-Québec – Union des producteurs agricoles

Rapport d'activité 2014-2015



Table des matières

- 3** **Mot de la direction**
- 4** **Le comité de liaison**
- 5** **Bilan des travaux**
 - Entente sur le passage des lignes de transport en milieux agricole et forestier*
- 6** *Projet pilote de conversion de portions du réseau de distribution monophasé vers le courant triphasé*
- 7** *Options tarifaires offertes aux exploitations agricoles*
- 8** *Tensions parasites*
- 9** *Évaluation des terres agricoles biologiques*
 - Efficacité énergétique*
- 10** *Compteurs de nouvelle génération*
- 11** *Autres sujets*

Le comité de liaison en bref

Créé en 1996, le Comité de liaison Hydro-Québec–Union des producteurs agricoles (UPA) est une table d'échanges qui a pour but de favoriser le dialogue entre les deux organisations et de constituer un forum sur tout sujet d'intérêt commun. Grâce notamment aux échanges d'information, au partage des points de vue sur différents dossiers et à l'examen plus approfondi de problématiques particulières, les travaux du comité de liaison permettent la création d'un climat propice à la conciliation et à l'adoption de positions communes sur des sujets qui intéressent l'UPA et Hydro-Québec.

Pour assurer son bon fonctionnement et le suivi des dossiers, le comité de liaison préconise la formation de comités de travail spécialisés, l'élaboration de protocoles d'entente ainsi que la rédaction de comptes rendus des rencontres statutaires qui précisent les actions à entreprendre. Le comité doit également rendre compte chaque année de ses activités par la publication d'un rapport diffusé auprès des deux organisations.

Mot de la direction

L'Union des producteurs agricoles (UPA) et Hydro-Québec ont le plaisir de présenter le rapport d'activité 2014-2015 de leur comité de liaison.

Ce rapport témoigne d'une collaboration soutenue entre nos organisations et d'une volonté d'échanger les points de vue sur des sujets d'intérêt commun. À cet égard, en septembre 2014, nous avons franchi une étape importante avec la publication de la version révisée de l'Entente sur le passage des lignes de transport en milieux agricole et forestier. Fruit de discussions constructives, cette entente définit les règles qui s'appliquent à l'implantation d'ouvrages de transport d'énergie électrique en milieux agricole et forestier. Elle précise notamment les mesures de compensation applicables.

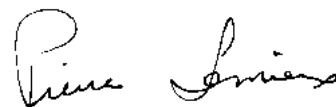
Le comité de liaison s'est également intéressé au cheminement de dossiers découlant de décisions rendues par la Régie de l'énergie à l'automne 2013. Certaines entreprises agricoles québécoises ont pu se prévaloir d'une option tarifaire visant l'éclairage de photosynthèse, alors que d'autres ont choisi un tarif biénergie pour la chauffe de leurs bâtiments. Ces deux mesures contribuent à réduire leurs coûts énergétiques. Le comité de liaison s'est informé régulièrement de la progression de ces dossiers et du nombre d'adhésions à ces options.

Parmi les autres dossiers touchant le milieu rural, on remarque le projet pilote de conversion de portions du réseau de distribution du courant monophasé au courant triphasé, qui devrait se poursuivre jusqu'en 2016. Le projet sera évalué dans son ensemble afin de déterminer les suites à lui donner. Le comité de liaison suit le déroulement de ces activités.

Nous vous invitons à prendre connaissance de l'ensemble des sujets traités par le comité de liaison au cours des deux dernières années. Nous tenons à remercier tous les membres du comité de liaison et des différents comités de travail pour leur engagement et leur disponibilité. Leur contribution et leur expertise auront permis l'avancement des dossiers dans un esprit de coopération profitable à tous.

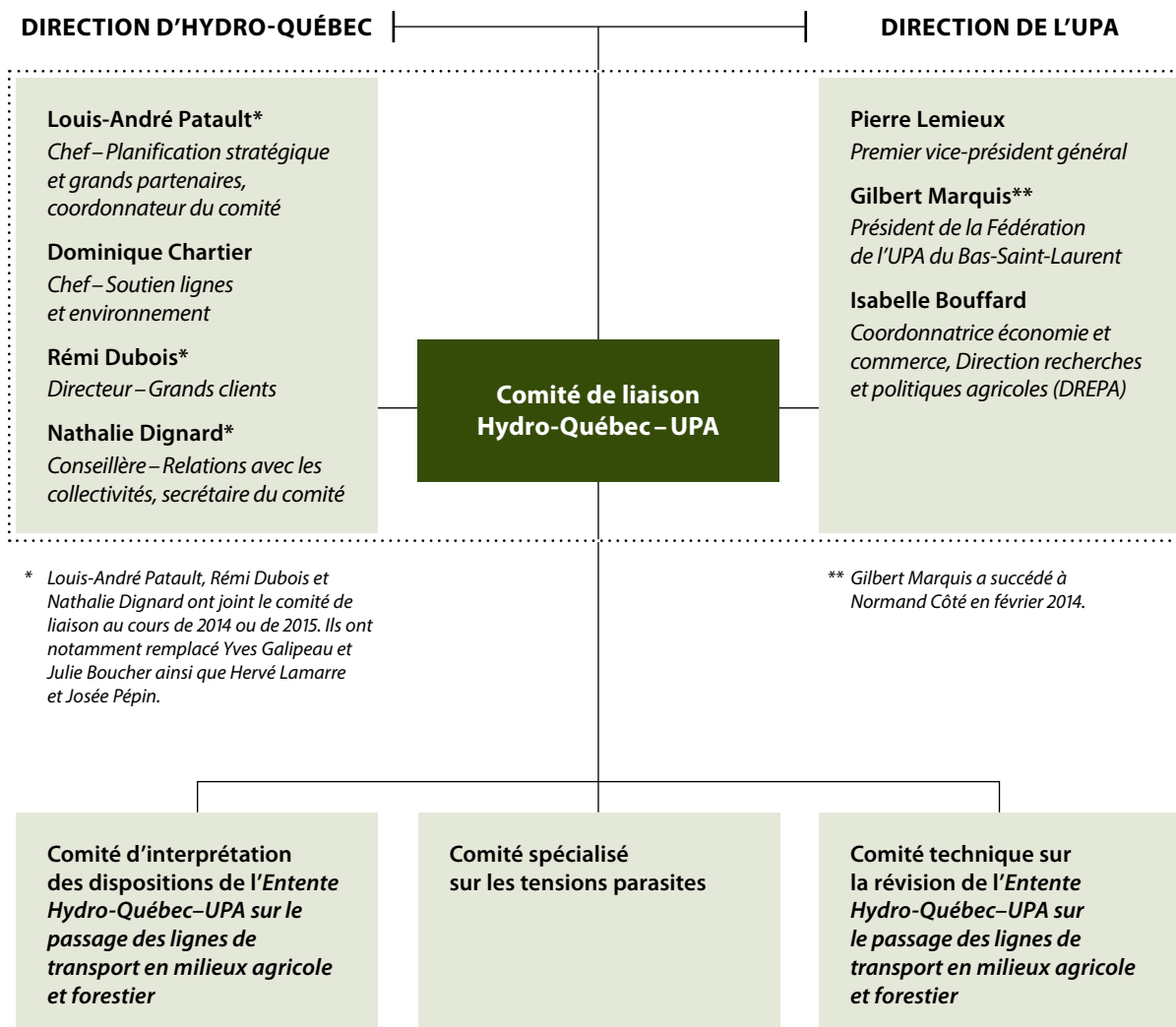


Pierre-Luc Desgagné
Vice-président – Affaires corporatives
et secrétaire général
Hydro-Québec



Pierre Lemieux
Premier vice-président général
Union des producteurs agricoles

Le comité de liaison



Principaux sujets traités en 2014-2015

Le comité de liaison Hydro-Québec-UPA a tenu deux rencontres en 2014 et quatre rencontres en 2015. Les principaux sujets traités ont été les suivants :

- projet pilote de conversion de portions du réseau de distribution monophasé vers le courant triphasé;
- options tarifaires offertes aux exploitations agricoles (tarif DT et énergie additionnelle pour l'éclairage de photosynthèse);
- travaux du comité spécialisé sur les tensions parasites.

Bilan des travaux

Entente sur le passage des lignes de transport en milieux agricole et forestier

En septembre 2014, le président général de l'UPA, M. Marcel Groleau, et le président d'Hydro-Québec TransÉnergie, M. André Boulanger, ont signé le protocole d'entente qui entérine la nouvelle version révisée de l'*Entente sur le passage des lignes de transport en milieux agricole et forestier*. La révision précédente datait de 1999.

Cette entente définit les règles en matière d'implantation des lignes de transport et des postes d'énergie électrique en milieux agricole et forestier. La révision a permis de préciser des formulations et d'amender certaines mesures destinées à atténuer les effets occasionnés par les travaux de construction sur les terres ou ceux qui résultent de la présence d'installations. De plus, des modifications ont été apportées aux modes de calcul et aux taux de compensation des agriculteurs et des producteurs forestiers touchés. L'ensemble de ces changements rendent l'entente plus fonctionnelle et mieux adaptée aux réalités d'aujourd'hui.

La version anglaise de l'entente révisée a été produite en juin 2015.

De gauche à droite : M. Pierre Lemieux, premier vice-président général de l'UPA, M. Marcel Groleau, président de l'UPA, M. André Boulanger, président d'Hydro-Québec TransÉnergie, et M. Yves Galipeau, chef – Communication avec la clientèle et les grands partenaires à Hydro-Québec.



Bilan des travaux (suite)

Projet pilote de conversion de portions du réseau de distribution monophasé vers le courant triphasé

Depuis plusieurs années, l'UPA demandait à Hydro-Québec un allègement des coûts assumés par les producteurs agricoles désireux d'obtenir le service électrique triphasé (347/600 V). Dans sa demande d'investissements 2012-2013, Hydro-Québec avait annoncé qu'elle entreprenait une réflexion pouvant donner lieu à des ententes multipartenaires visant la conversion de portions du réseau monophasé en réseau triphasé. À cette fin, il a été convenu de réaliser un projet pilote destiné à préciser les besoins, les impacts et les modalités d'un éventuel programme de conversion.

Quatre dossiers ont été retenus pour les fins du projet pilote : un premier projet a été réalisé en 2012, un deuxième a suivi en 2014, puis un autre a eu lieu en 2015, alors qu'un dernier est planifié pour 2016. Le comité de liaison a suivi de près le déroulement de ces projets, dont Hydro-Québec a assumé, pour les fins du projet pilote, la majeure partie des coûts. En juin 2015, Hydro-Québec a présenté un bilan provisoire aux représentants de l'UPA. Parallèlement au déroulement de ces projets, les discussions se poursuivent entre Hydro-Québec et l'UPA. Cette dernière prévoit solliciter des partenaires financiers qui pourraient être intéressés aux projets de conversion.



Options tarifaires offertes aux exploitations agricoles

La tarification des exploitations agricoles, notamment des entreprises serricoles, a fait l'objet d'un suivi régulier de la part du comité de liaison depuis le dévoilement, en mai 2013, de la Politique de souveraineté alimentaire du gouvernement du Québec. À la suite de cette annonce, la Régie de l'énergie a approuvé, au cours de l'automne 2013, la proposition d'Hydro-Québec d'introduire deux nouvelles mesures tarifaires visant les exploitations agricoles afin de répondre aux préoccupations du gouvernement. L'objectif de ces mesures est de réduire les frais énergétiques des exploitations tout en accroissant les ventes d'électricité.

La Régie de l'énergie a demandé que ces deux mesures fassent l'objet d'un suivi. Dans un premier temps, elle veut s'assurer que le tarif DT demeure équilibré et adapté aux besoins des exploitations agricoles. Elle veut également prendre connaissance du bilan des exploitations agricoles qui se prévalent de l'option d'électricité additionnelle (OEA) pour l'éclairage de photosynthèse afin d'en évaluer les résultats et d'en revoir, au besoin, les modalités. Hydro-Québec Distribution a présenté des données de suivi dans le dossier tarifaire 2016-2017 soumis à la Régie de l'énergie en juillet 2015. Cette information a aussi été partagée au comité de liaison.

Tarif DT

L'admissibilité au tarif DT a été élargie aux exploitations agricoles ayant des besoins de chauffe, ce qui leur permet de profiter de ce tarif pour leurs bâtiments agricoles à la condition d'utiliser un système biénergie conforme aux modalités tarifaires approuvées par la Régie de l'énergie. En contrepartie de ce tarif avantageux, l'exploitant doit utiliser du combustible pour ses besoins de chauffe en période de pointe, à défaut de quoi l'électricité consommée est facturée au prix de pointe, plus élevé.

Au 1^{er} juillet 2015, deux exploitations agricoles avaient souscrit au tarif DT.

Option d'électricité additionnelle (OEA) pour l'éclairage de photosynthèse

Cette option est offerte aux exploitations agricoles titulaires d'un abonnement au tarif D ou M qui utilisent l'électricité pour l'éclairage de photosynthèse et dont la puissance maximale appelée a été d'au moins 400 kW au cours des douze mois précédents. Elle leur permet d'obtenir un prix avantageux pour l'éclairage de photosynthèse, à la condition que cette charge soit interrompue, à la demande d'Hydro-Québec, en période de pointe.

Au 1^{er} juillet 2015, sept serriculteurs, responsables de neuf serres, avaient adhéré à cette option tarifaire.

Bilan des travaux (suite)

Tensions parasites

Principales activités du comité spécialisé

Le comité spécialisé tripartite (UPA–MAPAQ–Hydro-Québec) sur les tensions parasites, issu du comité de liaison, effectue une vigie du dossier des tensions parasites et soutient les producteurs agricoles qui se croient confrontés à un problème de tensions parasites. Dans ce dernier cas, c'est le Réseau Agriconseils Mauricie, mandaté par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), qui prend en charge le dossier. Le Réseau procède alors à un diagnostic à la ferme, puis il remet un rapport au producteur contenant des recommandations. Si la problématique persiste ou si le dossier s'avère complexe, le Réseau sollicite l'avis d'un conseiller expert du MAPAQ. Le tableau qui suit présente les interventions réalisées auprès des producteurs agricoles en 2014 et 2015.

NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS EN 2014 ET 2015

	2014	2015 (au 30 sept.)
Producteurs ayant sollicité le Réseau Agriconseils Mauricie	78	81
Exploitations dans lesquelles le Réseau Agriconseils Mauricie ou le MAPAQ sont intervenus	73	80
Dossiers dans lesquels Hydro-Québec est intervenue	8	5
Cas ayant nécessité des corrections au réseau de distribution d'Hydro-Québec	3	3

Suivi des dossiers de producteurs en 2014 et 2015

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, le Réseau Agriconseils Mauricie a effectué des interventions dans 73 exploitations agricoles. Il a ciblé et réglé la majeure partie des problématiques des producteurs agricoles. Dans les autres cas, le Réseau ou le MAPAQ a fait appel à Hydro-Québec, qui est intervenue dans huit dossiers. De ce nombre, trois situations ont exigé des corrections au réseau de distribution d'électricité.

Du 1^{er} janvier au 30 septembre 2015, 80 interventions ont été faites par le Réseau Agriconseils Mauricie chez des producteurs agricoles. Hydro-Québec est intervenue dans cinq dossiers. Des modifications au réseau de distribution d'électricité ont été nécessaires dans trois de ces cas.

Évaluation des terres agricoles biologiques

Au cours des dernières années, quelques producteurs agricoles sous régie biologique ont été touchés par des projets de construction de lignes de transport. Comme la pratique de l'agriculture biologique est en développement, il est probable que davantage de terres sous ce type de régie seront touchées par de nouvelles lignes de transport d'énergie.

Au moment de la réalisation de tels projets, des compensations, basées notamment sur la valeur marchande de la propriété, sont prévues pour l'acquisition d'une emprise de ligne. À ce propos, l'UPA s'interrogeait sur la façon dont Hydro-Québec traite les particularités du secteur biologique.

Lors de rencontres, Hydro-Québec a démontré qu'elle considère les particularités du secteur biologique au moment d'établir les compensations prévues pour l'implantation des pylônes (valeur des récoltes sur les superficies cultivables perdues, coût additionnel de contournement et frais d'entretien). De plus, la culture est permise sous les lignes de transport, que les terres soient en régie biologique ou non. Enfin, en ce qui a trait à la valeur marchande des terres agricoles biologiques, Hydro-Québec n'a recensé, jusqu'à maintenant, aucune transaction de telles terres entre deux producteurs agricoles. Il est donc impossible de déterminer si elles ont une valeur supérieure aux terres qui ne sont pas en régie biologique.

Il a été convenu qu'Hydro-Québec, au cours des prochains projets de lignes de transport, demande aux évaluateurs de recenser les transactions touchant des terres agricoles biologiques. L'UPA sera informée des résultats de cet inventaire.



Efficacité énergétique

Le comité de liaison a suivi les résultats des programmes d'efficacité énergétique d'Hydro-Québec destinés à la clientèle agricole. Il a aussi été informé des raisons qui ont amené l'entreprise à modifier certaines remises en argent découlant de l'achat de produits.

Ces programmes ont permis des économies d'énergie en milieu agricole de l'ordre de 7,36 GWh en 2014 et de 11,80 GWh pour la période de janvier à septembre 2015.

Bilan des travaux (suite)

ACTIVITÉS D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN MILIEU AGRICOLE EN 2014-2015

PRODUITS	NOMBRE DE DEMANDES ACCEPTÉES		REMISE EN ARGENT D'HYDRO-QUÉBEC AUX CLIENTS (\$)		VOLUME D'ÉNERGIE ÉCONOMISÉ (GWh nets)	
	2014	2015 (au 30 sept.)	2014	2015 (au 30 sept.)	2014	2015 (au 30 sept.)
Tapis chauffants	6	6	11 900	8 645	0,52	0,38
Ventilateurs	40	17	23 512	9 664	0,10	0,04
Échangeurs à plaques	81	36	82 000	38 000	0,23	0,11
Niches à porcelets	13	13	126 814	204 728	0,61	0,99
Éclairage	385	843	423 910	2 740 420	5,04	9,58
Sous-total	525	915	668 136	3 001 457	6,50	11,08
Systèmes industriels	4	5	129 890	55 460	0,86	0,72
TOTAL	529	920	798 026	3 056 917	7,36	11,80

Le programme Produits agricoles efficaces a été reconduit au-delà du 31 décembre 2015.

Compteurs de nouvelle génération

Dans un contexte où Hydro-Québec procède au déploiement de compteurs de nouvelle génération dans les différentes régions du Québec, le comité de liaison a demandé à l'entreprise de lui fournir de l'information sur ces compteurs en vue de répondre aux interrogations et aux craintes des producteurs agricoles soucieux de préserver la santé et le bien-être de leurs animaux.

Un médecin responsable de la santé du public a présenté le fonctionnement et les effets des compteurs, en précisant ce qui distingue les champs électriques, les champs magnétiques et les radiofréquences.

Il importe de préciser que le fonctionnement des compteurs de nouvelle génération est assuré grâce aux radiofréquences. Ce type d'ondes est présent en de multiples endroits et est produit par nombre d'appareils d'usage commun: cellulaires, micro-ondes, moniteurs pour bébé, télévisions, radios, etc. Les radiofréquences émises par ces équipements surpassent largement celles d'un compteur de nouvelle génération, qui produit des radiofréquences de faible intensité pendant un total d'environ 90 secondes par jour.

Bilan des travaux (suite)

Cette présentation, accompagnée de la documentation utile, a procuré aux représentants de l'UPA une meilleure compréhension du fonctionnement des compteurs de nouvelle génération. Ils seront ainsi en mesure de mieux informer les producteurs agricoles sur ce thème.

Autres sujets

Gestion des équipements de terrassement dans les exploitations de culture de pommes de terre en zones de culture protégées

La *Loi sur la protection sanitaire des cultures* a donné lieu à un règlement, adopté en 2010, ayant pour objectif de protéger la qualité phytosanitaire des pommes de terre de semence en zones de culture protégées. En septembre 2014, des représentants d'Hydro-Québec ont de nouveau rencontré le comité de liaison à ce propos, cette fois pour présenter les actions mises en place au sein de l'entreprise en vue de se conformer à ce nouveau contexte réglementaire, qui vise à prévenir la dissémination d'organismes nuisibles.

Biosécurité à la ferme

Le coordonnateur de l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (EQCMA) et de l'Équipe québécoise de santé porcine (EQSP) a présenté au comité de liaison les différentes maladies infectieuses pouvant toucher ces secteurs de production. Il a également décrit les protocoles d'intervention conçus pour prévenir la propagation de ces maladies. Le principal moyen consiste en la mise en place de mesures de biosécurité devant être respectées par tous. Le bris de cette chaîne de mesures peut occasionner des conséquences majeures sur un producteur et sur l'ensemble de la filière de production. Il appartient donc à chacun de veiller au respect des consignes du producteur lorsqu'il circule sur des terres ou qu'il intervient dans une entreprise agricole. La présentation s'est conclue sur un engagement d'Hydro-Québec à planifier les interventions sur les fermes en tenant compte de la présence d'affections qui pourraient nécessiter un report des travaux.

Représentant de l'UPA sur les chantiers (RUPAC)

Des démarches sont en cours en vue de faire le point sur les interventions du RUPAC. Celui-ci agit comme facilitateur entre le producteur agricole et Hydro-Québec; il crée un lien supplémentaire entre l'entreprise et le propriétaire durant la réalisation de projets de construction en territoire agricole et forestier. On prendra appui sur la construction de la ligne à 230 kV de Saint-Césaire-Bedford, qui s'est terminée en 2014, pour déterminer si des améliorations sont souhaitables.



Pour toute demande d'information sur les travaux du Comité de liaison Hydro-Québec–Union des producteurs agricoles, veuillez communiquer avec :

Nathalie Dignard

Hydro-Québec

Téléphone : 514 289-2211, poste 3246

Télécopieur : 514 289-4488

Courriel : dignard.nathalie@hydro.qc.ca

Isabelle Bouffard

Union des producteurs agricoles

Téléphone : 450 679-0540, poste 8294

Télécopieur : 450 679-4943

Courriel : ibouffard@upa.qc.ca

Préparé en collaboration avec
l'Union des producteurs agricoles
et le groupe – Affaires corporatives
et secrétariat général d'Hydro-Québec

Octobre 2015

2015G334